FICHE DE SYNTHESE : Profil de type 1 de la zone de baignade de SECHEX / commune d'Anthy-sur-Léman

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en juillet 2011

Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **zone de baignade de Séchex**

Nom du plan d'eau : **Lac Léman**
Commune : **Anthy-sur-Léman**
Département : **Haute-Savoie (74)**
Région : **Rhône-Alpes**

Alimentation du plan d'eau : **Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont :**

- Le Redon (à l'ouest),
- Un ruisseau temporaire du coté du Saugey (à l'est)

Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade :

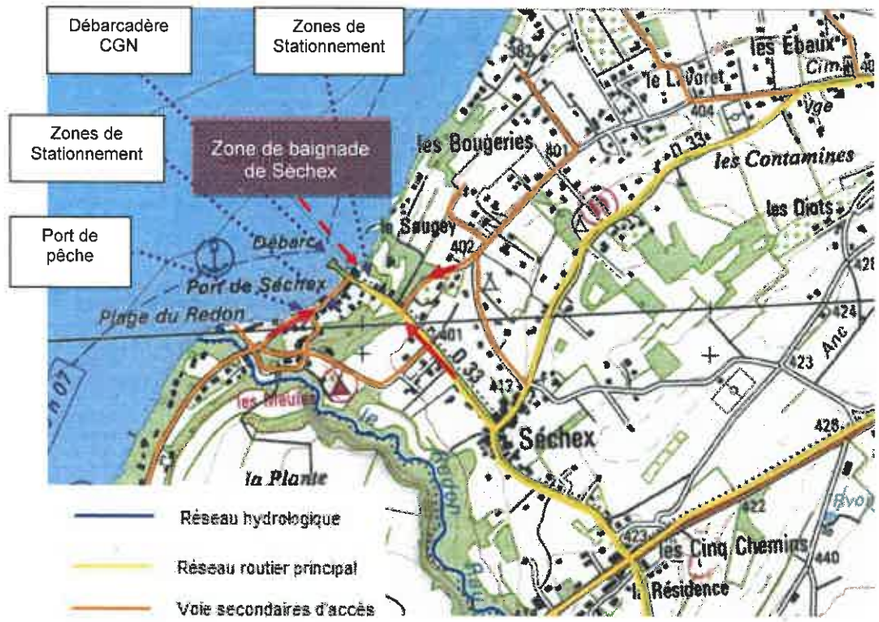
- Ski nautique,
- Planche à voile,
- Canoë,
- Nautisme : bateaux motorisés, voile,
- Pêche, …

Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : **Maire d'Anthy-sur-Léman**

Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : **Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman**



Localisation de la zone de baignade et description de son contexte



Plage « triangulaire » (sur 60 m / 25 m / 30 m) : grève en galets, berge à faible pente, replat enherbé.



Période d'ouverture et fréquentation

accès public au lac libre et gratuit toute l'année :

- Durée de la saison de baignade : mai – septembre
- Fréquentation moyenne : 50 personnes environ / j
- Période de forte affluence : week-end d'été
- Fréquentation maximale : 100 personnes environ / jour
- Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une dizaine ou plus environ

Baignade : **NON SURVEILLEE et NON AMENAGEE**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années

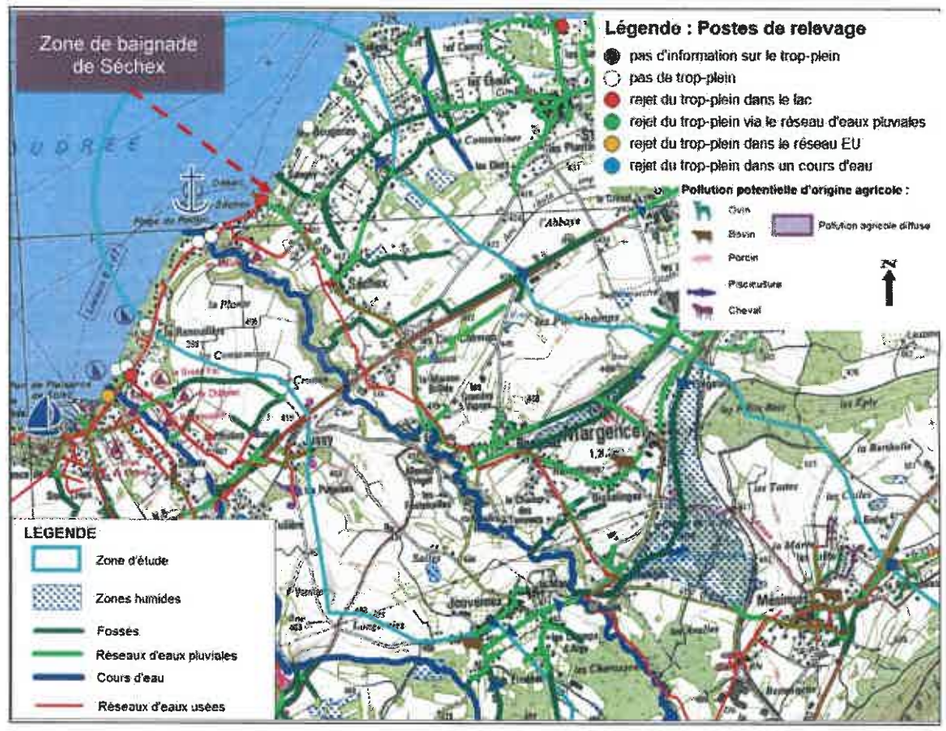
Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	6B	5B	5B	5B	5A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée
D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE)

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :

Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années

Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade de Séchex / commune d'Anthy-sur-Léman

DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D'ACTIONS	
		DECLENCHEMENT DE L'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE D'ANTHY-SUR-LEMAN		Mesures de réduction des pollutions	
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir
Pollutions potentielles							
Zones à assainissement autonome non-conformes (Les Bougeries – Saugey) : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque moyen**	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC, CCCL) ⇒ Réalisation ou mise à jour des zonages et des schémas directeurs d'assainissement : avec étude d'aptitude des sols pour les filières d'ANC ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange) Ou ⇒ Raccordement au réseau collectif selon zonage et schéma directeur d'assainissement
Rejets directs au milieu de réseaux unitaires non traités et déversoirs d'orage (bassin versant amont du Redon) : **Pollution chronique / temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque moyen**	Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements **Seuils d'alerte : Déversement d'un déversoir**	Personnel de la CCCL	⇒ Intervention de la CCCL sur la gestion des déversoirs : maitrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Suspension momentanée de la baignade si nécessaire en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Travaux d'extension des réseaux (CCCL)	⇒ Contrôle des rejets directs dans le réseau hydrographique ⇒ Réalisation de suivis de ces déversoirs (études calage, dimensionnements ...) ⇒ Equipement de télésurveillance de ces déversoirs d'orage ⇒ Réalisation d'aménagements (bâches orages, bassins ...) ⇒ Travaux de mise en séparatif des réseaux ⇒ Travaux de suppression des déversoirs ⇒ Travaux de raccordement à des unités de dépollution afin d'éviter les rejets directs des réseaux ou des particuliers
Pollution agricole diffuse (élevage) dans le bassin versant du Redon : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque moyen**	-	-	-	-	⇒ Sensibilisation à la réalisation et à l'utilisation de zones d'abreuvement	⇒ Poursuivre les actions de sensibilisation aux pratiques d'élevage extensif respectueuses des milieux aquatiques ⇒ Etudier les possibilités d'aménagement de zones d'abreuvement
Mauvais branchements au réseau d'assainissement collectif et dysfonctionnements ponctuels : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC, CCCL) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC et CCCL)	⇒ Renouvellement des réseaux si nécessaire

Fonctionnement du trop-plein du poste de relevage de Séchex : **Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements **Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage**	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance du poste de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
Rejets routiers et d'eaux pluviales sur la zone de baignade : **Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : **Risque faible**	-	-	-	-		⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers
ZA et activités industrielles (+ anciennes décharges) : **Pollution chronique**	Pollution métallique et autres micropolluants : **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Etudes et suivis réalisée par le SYMASOL : campagnes de mesures qualité des eaux superficielles notamment suivi des métaux en aval des ZAE en 2012 ⇒ Diagnostic sommaire des anciennes décharges et de dépôts identifiés ⇒ Diagnostic de l'ancienne décharge communale effectué par la commune de Margencel (BV Redon) ⇒ Elimination ou diminution des émissions de micropolluants si nécessaire	⇒ Sensibiliser entrepreneurs à la gestion de leurs eaux pluviales ⇒ Sensibiliser les élus aux incidences de ces anciennes décharges ⇒ Mettre en place des bassins de rétention et décantation sur les zones d'activités si non équipées ⇒ Réhabiliter les anciennes décharges et les mettre aux normes si nécessaire
Rejets routiers et d'eaux pluviales hors de la zone de baignade (+ écoulement du Saugey) : **Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : **Risque très faible**	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales	⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au réseau hydrographique selon leur nature ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers
Pollution agricole diffuse (cultures : fertilisants, pesticides) : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique, organique et aux pesticides : **Risque très faible**	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles du territoire et de leurs incidences sur la qualité des eaux superficielles ⇒ Incitation à la réalisation de plans d'épandage ou de cartes communales d'épandage avec la chambre d'agriculture	⇒ Sensibilisation aux pratiques d'épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d'eau, utilisation raisonnée, périodes. charte des bonnes pratiques agricoles...) ⇒ Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés...) ⇒ Maintien et entretien de la végétation des berges des cours d'eau

Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique **Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique **Risque très faible**	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques **Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables**	Personnel de la commune d'Anthy-sur-Léman	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures (fréquentation de bateaux : port de pêche et CGN) **Pollution temporaire**	Pollutions aux hydrocarbures **Risque très faible**	Huiles minérales **Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes**		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	⇒ Sensibilisation à utiliser les moyens disponibles de vidange dans les ports équipés ⇒ Rappels des consignes de respect du milieu (vidange eaux noires et grises interdite)